

Changements au guide de demande pour le volet « Diplômé étranger et nouvel entrepreneur »

Entrée en vigueur : Le 21 septembre 2020

- Les coentreprises entre demandeurs au titre du PCNE sont admissible.
- Fournisseur de services d'examen des états financiers remplacent auditeurs.
- Modifications rédactionnelles ont été effectuées pour clarifier le texte et assurer sa cohérence.

Entrée en vigueur : Le 30 mai 2019

- Le Test de connaissance du français (TCF) est accepté comme preuve d'aptitude linguistique.
- Modifications rédactionnelles ont été effectuées pour clarifier le texte et assurer sa cohérence.

Entrée en vigueur : Le 7 janvier 2019

- L'OINE pourrait accepter d'émettre votre certificat de désignation une deuxième fois seulement. Ce type de demande sera évalué au cas par cas.

Entrée en vigueur : Le 5 janvier 2018

- Toutes les références à la Classification nationale des professions (CNP) visent maintenant la version de 2016 de la CNP (<http://noc.esdc.gc.ca/Francais/CNP/Bienvenue.aspx?ver=16>) et non plus la version de 2011.

Entrée en vigueur : Le 24 octobre 2017

- La limite d'âge pour un enfant à charge est passée de « moins de 19 ans » à « moins de 22 ans ». Les personnes à charge âgées de 22 ans ou plus qui ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins en raison de leur état physique ou mental continuent d'être des personnes à charge admissibles.

Entrée en vigueur : Le 29 septembre 2017

- Le présent guide a été mis à jour pour inclure l'adresse municipale de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse.

Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse
1469, rue Brenton
3ème étage
Halifax (N.-É.)
Canada